



SM du parc d'activités économiques Brières Gesnois - Huisne Sarthoise (Siren : 200035038)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	La Ferté-Bernard
Arrondissement	Mamers
Département	Sarthe
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/11/2012
Date d'effet	01/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Jean-Carles GRELIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	15, place de la Lice
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	72400 LA FERTE BERNARD
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	53 584
Densité moyenne	77,99

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
72	CC du Pays de l'Huisne Sarthoise (247200686)	CC
72	CC Le Gesnois Bilurien (200072684)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, publique et locale. Le Syndicat Mixte a aussi compétence pour le développement économique et le soutien aux activités commerciales <i>études de faisabilité, l'acquisition de terrains, l'aménagement, la promotion et la commercialisation d'un parc d'activités économiques situé à la sortie autoroutière Beillé et La Chapelle St Rémy et Connerré. La surface et le relevé cadastral ne sont pas délimités au jour de la constitution dudit Syndicat Mixte. Le Syndicat Mixte a aussi compétence pour l'immobilier d'entreprises, les locaux collectifs et des équipements généraux.</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>Autres</p> <p>- Autres</p> <p><i>a l'article 7-2 des statuts, le ratio est modifié afin d'atteindre 51.28% pour la communauté de communes Le Gesnois bilurien et 48.72% pour la communauté de communes du pays de l'huisme Sarthoise</i></p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)